

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00454

Numéro SIREN : 829 791 292

Nom ou dénomination : 80 DEGRES SUD

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2018 sous le numéro de dépôt 4729

Société 80 DEGRES SUD

4 IMPASSE DU GRAIN DE SEL
CHEMIN SAUNIER
13690 GRAVESON

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N°

4729

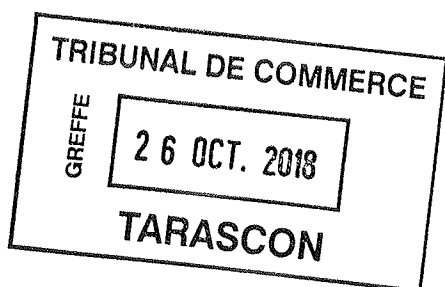
DU

26 OCT. 2018

COMPTES ANNUELS du 01/05/2017 au 31/05/2018

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat

*Certifié conforme
par la présidente*



SARL POURTIER & POURTIER

44 AVENUE GENERAL DE GAULLE

13630 EYRAGUES

04.90.94.06.42

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/05/2018 13		Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement	1 800	382	1 418	1 418	
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	252		252	252	
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	6 650	436	6 214	6 214	
	Autres immobilisations corporelles	16 500		16 500	16 500	
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	25 202	818	24 384	24 384	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	1 716		1 716	1 716	
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	1 563		1 563	1 563	
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	320		320	320	
	Autres créances	1 504		1 504	1 504	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	22 895		22 895	22 895	
	Charges constatées d'avance (3)	4 777		4 777	4 777	
	Total III	32 775		32 775	32 775	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	57 977	818	57 159	57 159	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/05/2018 13	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 500)	1 500		1 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	820		820	
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 320		2 320	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	21 092		21 092	
	Concours bancaires courants	304		304	
	Emprunts et dettes financières diverses	26 643		26 643	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 482		6 482	
	Dettes fiscales et sociales	318		318	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1		1	
	Produits constatés d'avance (1)				
Comptes de Régularisation	Total IV	54 839		54 839	
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		57 159		57 159	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

54 839

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/05/2018 13			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	21 257		21 257			21 257	
Production vendue de biens	12 131		12 131			12 131	
Production vendue de services	768		768			768	
Chiffre d'affaires NET	34 156		34 156			34 156	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			55			55	
Autres produits			14			14	
Total des Produits d'exploitation (I)			34 225			34 225	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			13 965			13 965	
Variation de stock (marchandises)			1 563			1 563	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 035			8 035	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			1 716			1 716	
Autres achats et charges externes *			13 487			13 487	
Impôts, taxes et versements assimilés			250			250	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			818			818	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			3			3	
Total des Charges d'exploitation (II)			33 280			33 280	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			946			946	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/05/2018 13	31/12/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	58		58	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	58		58	
2. Résultat financier (V-VI)	58		58	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	888		888	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	68		68	
Total des produits (I+III+V+VII)	34 225		34 225	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	33 406		33 406	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	820		820	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 31/05/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			1 800
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			252
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 650
Matériel de transport			16 500
TOTAL			23 150
TOTAL GENERAL			25 202

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 31/05/2018

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			1 800	1 800
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			252	252
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				6 650	6 650
Matériel de transport				16 500	16 500
	TOTAL			23 150	23 150
	TOTAL GENERAL			25 202	25 202

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		382		382
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		436		436
	TOTAL	436		436
	TOTAL GENERAL	818		818

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	382				
Instal.techniques matériel outillage indus.	436				
	TOTAL	436			
	TOTAL GENERAL	818			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	320	320	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 461	1 461	
Débiteurs divers	43	43	
Charges constatées d'avance	4 777	4 777	
	TOTAL	6 601	6 601

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 31/05/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 896	4 896		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	16 500	16 500		
Emprunts et dettes financières divers	18 300	18 300		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 482	6 482		
Impôts sur les bénéfices	68	68		
Autres impôts taxes et assimilés	250	250		
Groupe et associés	8 343	8 343		
Autres dettes	1	1		
TOTAL	54 839	54 839		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	39 600			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	211			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

80 DEGRES SUD

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 500 EUROS

Siège social : Chemin Saunier, 4 Impasse du Grain de Sel

13 690 GRAVESON

RCS TARASCON : 829 791 292

**DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux-mille dix-huit et le vingt-huit septembre, à onze heures trente

Les associés de la SAS 80 DEGRES SUD, société par actions simplifiée au capital de 1 500 €, divisé en cent cinquante actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la présidence.

Sont présent :

Madame Aurélie GUILLER

Porteuse de soixante-quinze actions,

75 actions

Madame Caroline CRESTIN

Porteuse de soixante-quinze actions,

75 actions

Total, cent cinquante actions

150 actions

Seuls associés de la société et représente en tant que tel la totalité des actions émises par cette dernière. Ainsi l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer, l'apposition des signatures des associés ou de son représentant au bas du présent procès-verbal valant signature de la feuille de présence.

L'assemblée est présidée par Madame Caroline CRESTIN, Présidente.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le président ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 mai 2018** à la présidence ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Nouveau Code de Commerce

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 mai 2018** ;
- Le rapport de gestion établi par le président
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du nouveau Code de Commerce.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés, au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

AG
CC

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce établis par le président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, sur la base du rapport de gestion du président, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mai 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4 dudit code ne sont à approuver.

En conséquence, il donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mai 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 820 € de l'exercice de la manière suivante :

- Au poste « Réserves légale » :	150,00 €
- Au poste « Autres Réserves » :	670,00 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve le rapport spécial portant sur les conventions visées à l'article L 227-10 du nouveau Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale constate que Madame CRESTIN n'a perçu aucune rémunération pour ces fonctions de présidente pour cet exercice. Elle constate également que Madame GUILLER n'a perçu aucune rémunération pour son mandat de Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AG CC

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les actionnaires.

Aurélie GUILLER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aurélien' or similar, written in a cursive style.

Caroline CRESTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Caroline', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

80 DEGRES SUD

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 500 EUROS

Siège social : Chemin Saunier, 4 Impasse du Grain de Sel

13 690 GRAVESON

RCS TARASCON : 829 791 292**RAPPORT DE GESTION
DU PRESIDENT EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2018***Madame, Monsieur,*

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 Mai 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuel dudit exercice

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Cet exercice est correct avec des comptes à l'équilibre.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Nous prendrons toute mesure utile afin de persister dans cette voie de développement.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Aucun.

- Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Conformément aux articles L.441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	0/30 jours	31/60 jours	61/90 jours	+ 90 jours	TOTAL
31/05/2018	3 263	339	272	2 564	6 438

- Activité en matière de recherche et de développement.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

AG
10

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nature du solde	Exercice 2018
Chiffre d'affaires	34 156
Traitements et salaires	0
Cotisations sociales	0
Charges d'exploitation	33 280
Résultat d'exploitation	946
Bénéfice ou Perte	820

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 820 €

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante du bénéfice :

- Au poste « Réserves légale » :	150,00 €
- Au poste « Autres Réserves » :	670,00 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, au titre de l'article 39-4 du même code.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous allons par ailleurs vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le président

